



# EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

## CENON

17, rue Aristide Briand - CS 40026  
33152 CENON CEDEX  
Tél. 05 56 40 17 82 - Fax 05 56 40 81 09  
E-mail : a3c.cenon@a3caudit.com  
Site Internet : www.a3caudit.com

## Commissaires aux comptes

José ARNOUX  
Jean-Luc BAZERBES  
Didier CORBIÈRE  
Pauline DAVANZO  
Laëtitia DERMAUT  
Pierre GARACHE  
Olivier LASSIBILLE  
Guillaume UFFERTE

## **CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BEAUDESERT**

---

Maison des Habitants  
81 avenue des marronniers  
33700 Mérignac

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

Société de Commissaires aux Comptes, inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Bordeaux

ège Social : 17 rue Aristide Briand - CS 40026 - 33152 CENON CEDEX - Tél. 05 56 40 17 82 / SARL au capital de 1 523 400 € - RCS BORDEAUX 379 600 547 - NAF 6920Z - FR 223 796 00547

AGEN - ANDERNOS - BORDEAUX - CENON - ILE D'OLERON - JONZAC - LANGON - LA ROCHELLE - ROCHEFORT/TONNAY-CHARENTE - SAINTES - VAUX-SUR-MER

**ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BEAUDESERT**  
Maison des Habitants, 81 avenue des marronniers, 33700 Mérignac

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Subventions de la ville de Mérignac**

Nature et objet : la ville de Mérignac a accordé à l'association des subventions pour l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Modalité : les subventions attribuées par la commune de Mérignac se sont élevées à 137 050 euros.

Personne concernée : la ville de Mérignac, membre de droit de l'association.

**Subventions et prestations de la CAF**

Nature et objet : la CAF a accordé à l'association des subventions et prestations pour l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Modalité : Sur l'exercice 2019, les subventions attribuées par la CAF se sont élevées à 78 966 € et les participations attribuées par la CAF se sont élevées à 107 298 €.

Personne concernée : la CAF, membre de droit de l'association.

**Subventions du Conseil Départemental**

Nature et objet : le Conseil Départemental a accordé à l'association des subventions pour l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Modalité : les subventions attribuées par cet organisme se sont élevées à 27 500 euros.

Personne concernée : le Conseil Départemental, membre de droit de l'association.

Fait à Cenon, le 20 octobre 2020

**SARL A.3.C.**  
Olivier LASSIBILLE  
Commissaire aux Comptes

